

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 9

À l'alinéa 88, supprimer les mots :

« au titre des périodes courant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'alinéa dans la rédaction issue de l'Assemblée nationale.